



PREFET DU MORBIHAN

**Préfecture**  
**Direction du cabinet et de la sécurité**

Service interministériel de défense  
et de protection civile

Affaire suivie par Eric JOURET  
Tél : 02 97 54 86 13  
Fax : 02 97 54 86 12  
Email : eric.jouret@morbihan.gouv.fr

*Vigipalé*

Vannes, le 24 MAI 2017

Le Préfet du Morbihan

à

Mmes et MM. les Maires

**OBJET :** Rappel des instructions de vigilance  
**P.J. :** Fiche risque attentat, guide des bonnes pratiques

L'attentat qui a eu lieu lundi 23 mai au soir dans la salle de concert Arena à Manchester au Royaume Uni, nous montre encore une fois la nécessité d'être sur nos gardes et de renforcer la vigilance sur les lieux publics.

Cette situation me conduit à vous rappeler les recommandations figurant dans mes courriers du 19 décembre 2016 et 21 février 2017 en matière de prévention d'actes de terrorisme qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur.

Vous donnerez ainsi toutes instructions utiles pour la surveillance des lieux touristiques, les lieux de salles de spectacle de forte affluence, en particulier à l'approche de la saison estivale, à votre police municipale et aux ASVP lorsque vous en disposez.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci jointe une fiche reflexe risque attentat ainsi qu'un guide des bonnes pratiques à destination des salles de spectacles.

Je vous rappelle également que les consignes de sécurisation des espaces ouverts lors de manifestations rassemblant une foule importante restent en vigueur.

Les systèmes de vidéo protection urbaine sont des outils utiles pour la surveillance des espaces publics. Toute situation anormale ou inhabituelle donnera lieu à intervention de la police municipale et/ou des forces de l'ordre.

Enfin, je vous invite au strict respect des consignes de sécurité liées à la posture Vigipirate en vigueur, notamment pour l'accès du public aux bâtiments (contrôle visuel des sacs, signalement des comportements suspects, appel à la vigilance...).

Raymond LE DEUN

Pour information :

- Sous préfets des arrondissements de Pontivy et de Lorient
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique du Morbihan